



Dossier de demande de subvention Année 2026

A retourner en mairie avant le 10 janvier 2026

Première demande ☐

Renouvellement d'une demande ☐

Nom de l'association :

Président(e) :

Téléphone :

Montant de la subvention demandée :

Pièces à joindre à votre dossier :

① Les statuts de votre association

S'il s'agit d'un renouvellement, veuillez joindre ces documents seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt de votre demande initiale.

② Le budget prévisionnel 2026 de votre association

③ Le rapport d'activité, les derniers comptes annuels approuvés et le compte rendu de la dernière assemblée générale

IMPORTANT : la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.

④ L'attestation sur l'honneur et **RIB papier** (fiche 3)

Ce dossier peut être téléchargé sur le site www.dampierre-en-burly.fr

Où renvoyer votre dossier ?

Votre dossier complété doit être adressé à :

**Monsieur le Maire
Mairie de Dampierre en Burly
14 rue Nationale
45570 DAMPIERRE EN BURLY**

Après le dépôt du dossier ?

Vous recevrez un accusé de réception de votre demande.

Durant la phase d'instruction, les services de la mairie pourront être amenés à vous contacter pour obtenir des renseignements complémentaires.

Après étude du dossier, le Conseil Municipal prendra une décision qui vous sera communiquée.

Si une subvention est attribuée à votre association :

En vertu des dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, pour justifier de l'utilisation des fonds qui vous auront été accordés, vous devez transmettre les derniers comptes approuvés de votre association ainsi que son rapport d'activité.

Ces documents doivent être transmis au plus tard dans les 6 mois qui suivent la fin de l'exercice comptable pour lequel la (ou les) subvention(s) a (ont) été attribuée(s) y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.

Identification de votre association :

Nom de votre association :

Sigle de votre association :

Adresse de son siège social :

Code postal : Commune :

☎ : 📠 :

Mél :

Numéro SIRET (Si vous en disposez) :

Code APE :

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal : Commune :

Nombre d'adhérents en 2025-2026:

Nombre d'adhérents Dampierrois en 2025-2026 (joindre une liste – fiche 4) :

Identification du responsable de l'association et de la personne chargée du dossier :**↪ Le représentant légal (le président, ou autre personne désignée par les statuts)**

Nom : Prénom :

Qualité :

Mél :

☎ :

↪ La personne chargée du dossier au sein de l'association

Nom : Prénom :

Qualité :

Mél :

☎ :

Renseignements d'ordre administratif et juridique :

*Pour une **première demande**, n'oubliez pas de joindre les statuts et la copie de déclaration en Préfecture ou la copie de parution au journal officiel.*

*Pour un **renouvellement**, vous joindrez ces documents seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt de votre dernière demande de subvention.*

Déclaration en Préfecture :

Date de publication au Journal Officiel :

Objet de votre association :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Autres informations pertinentes relatives à votre association que vous souhaitez indiquer :

.....
.....
.....
.....

Composition du Bureau et du Conseil d'Administration après votre dernière assemblée générale:

Président :

Secrétaire :

Trésorier :

Renseignements concernant le fonctionnement de votre association :**Description du projet associatif et des activités habituelles de l'association**

.....

.....

.....

.....

.....

Moyens humains de l'association :

Vous indiquerez le nombre de personnes participant à l'activité de votre association, tant de manière bénévole que rémunérée. S'agissant des personnes salariées, vous indiquerez le nombre de CDI, d'une part, et les personnes à temps partiel, d'autre part.

- Bénévoles :
- Nombre total de salariés permanents
- Salariés en CDI : dont salariés à temps partiel.

Précisez ci-dessous mi-temps, tiers-temps :

- Salariés en CDD : dont salariés à temps partiel.

Précisez ci-dessous mi-temps, tiers-temps :

Cumul des 5 salaires annuels bruts les plus élevés : €

Autres informations pertinentes concernant les moyens humains, que vous souhaitez indiquer :

.....

.....

.....

.....

Budget prévisionnel de l'association approuvé par les instances statutaires pour l'exercice.

Remplir le modèle ci-après ou joindre votre propre document.

Modèle de budget prévisionnel

DEPENSES	MONTANT €	RECETTES	MONTANT €
- Dépenses de personnel	€	- Cotisations	€
- Achats et fournitures	€	- Recettes d'exploitation	€
- Remboursement de frais et indemnités	€	- Produits financiers	€
- Impôts et taxes	€	- Autres produits	€
- Charges financières	€	- Subventions	€
		. Etat :	€
		. Département :	€
		. Communes :	€
		. Autres (précisez) :	€
- Autres charges	€		
TOTAL DES CHARGES	€	TOTAL DES PRODUITS	€

Votre budget est-il équilibré ?
Les dépenses doivent être de même

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e),
représentant(e) légal(e) de l'association,

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférents ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- Demande une subvention de fonctionnement : € →

Reportez le même
montant estimé
dans le budget
prévisionnel

- Cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou Postal de l'association (vous pouvez, si vous le souhaitez, joindre un RIB ou un RIP) :

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

Code banque :

Code guichet :

Numéro de compte :

Clé :

Fait, le à

Signature :

ATTENTION : Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code Pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

[illegible]